

## Ouverture de l'Appel à Projet PSCP-Région n° 1 Déposez vos projets innovants !

Dans le cadre du lancement d'une nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité (2019/2022), l'État souhaite poursuivre une politique active de cofinancement des projets de recherche et développement collaboratifs, en association étroite avec les Collectivités Territoriales, qui cofinancent les projets retenus.

Prenant la suite du FUI, l'État et les Régions lancent le nouvel Appel à Projets de recherche baptisé PSCP-Région, au sein du Programme d'Investissements d'Avenir.

Cahier des charges de l'appel : [ICI](#)

### Faites labelliser votre projet au sein de l'une de nos 3 commissions !

Votre projet collaboratif implique des PME ou ETI et devant conduire rapidement à une mise sur le marché, votre projet traite d'un ou plusieurs Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) du Pôle Xylofutur :

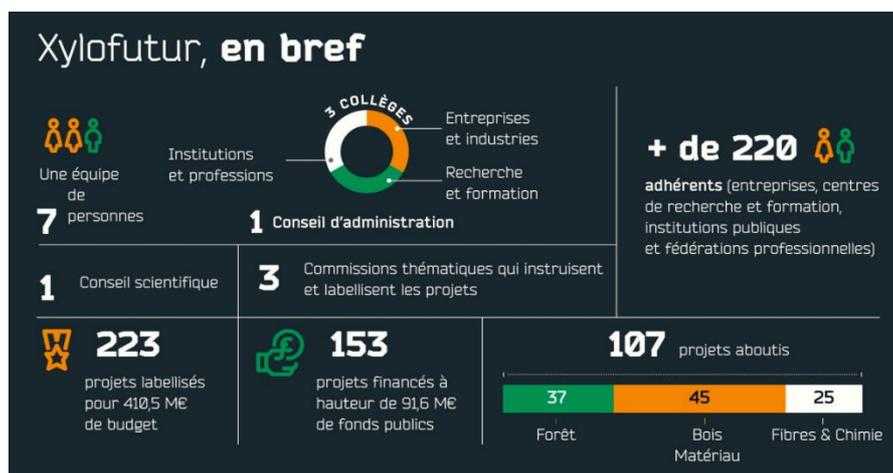
- **DAS 1 : « Gestion et exploitation des forêts cultivées »**  
Thématiques possibles : Gestion et mobilisation de la ressource, suivi des croissances, génétique, mécanisation, services écosystémiques, transports, technologies numériques, etc.
- **DAS 2 : « Produits issus du bois massif »**  
Thématiques possibles : Construction, aménagement, ameublement, emballage, finition, mécanisation, caractéristiques et performances matériaux, etc.
- **DAS 3 : « Produits issus des fibres et de la chimie verte »**  
Thématiques possibles : Prétraitement et extraction, bioraffinerie, valorisation coproduits, emballages légers et intelligents, propriétés de la biomasse, composites, énergie etc.

### Pourquoi labelliser votre projet ?

- Accéder à une validation technique par une commission composée de professionnels, et soumis à des règles de confidentialité strictes,
- Cette labellisation conduit à une bonification du taux d'aide pour les PME, ETI et Grandes Entreprises lauréates. PME 50 % contre 35 % sans label, ETI 35 % contre 25 %, Grands Groupes 25 % contre 20 %,
- Bénéficier d'un accompagnement par l'équipe Xylofutur, pour vos recherches de financement ainsi qu'au cours de la vie du projet,
- Bénéficier d'une meilleure visibilité grâce au réseau du pôle et aux diverses actions de communication qu'il met en œuvre pour valoriser les projets et leurs résultats.

### Quand labelliser votre projet ?

- Dès que possible : contactez l'une des cheffes de projets au plus tôt afin de connaître la procédure de labellisation,
- 23 août au plus tard : retour du dossier projet complet au Pôle de Compétitivité,
- Début septembre : Passage devant la commission de labellisation. Oral de présentation et échanges avec les experts de la commission par le porteur du projet (possibilité d'être en présence de ses partenaires). Cette étape permet l'évaluation du dossier afin de l'enrichir avant le dépôt,
- 11 septembre : dépôt du dossier auprès de BPI France.



*Cliquez sur l'image pour en savoir plus !*

Pour toute demande de labellisation d'un projet ou bien toute information complémentaire concernant la procédure de labellisation des projets par le Pôle de Compétitivité Xylofutur, veuillez contacter **les Chefs de Projet** :

- Marina LOPEZ-GUIA (Chimie /Projets transversaux) Tél : 06 15 25 62 16 [marina.lopezguia@xylofutur.fr](mailto:marina.lopezguia@xylofutur.fr)
- Apolline OSWALD (Bois) Tél : 06 41 33 27 22 [apolline.oswald@xylofutur.fr](mailto:apolline.oswald@xylofutur.fr)
- Cécile NIVET (Forêt) Tél : 06 22 92 66 48 [cecile.nivet@xylofutur.fr](mailto:cecile.nivet@xylofutur.fr)

## Procédure d'évaluation et de labellisation des projets

### Phase 1 : Dépôt du projet

Xylofutur	Porteur du projet
<b>Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)</b> lancé 6 semaines avant la date fixée pour la tenue des commissions techniques de labellisation.	<b>Échanges entre les porteurs et l'équipe de chefs de projets</b> Xylofutur pour valider l'éligibilité du projet.

### Phase 2 : Validation de l'éligibilité du projet

Xylofutur	Porteur du projet
<b>Réception et vérification des dossiers</b> par l'équipe opérationnelle des chefs de projets.  <b>Transmission</b> aux membres de la commission technique de labellisation concernée <b>2 semaines avant</b> la date de sa tenue.	<b>Transmission</b> par le porteur vers Xylofutur <b>des dossiers complets* 3 semaines avant</b> la tenue des commissions techniques de labellisation.  *Un dossier est considéré comme complet uniquement si : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le porteur transmet la fiche projet dûment complétée,</li> <li>• le contrat de labellisation est signé par le porteur,</li> <li>• l'ensemble du consortium est à jour de sa situation au Pôle.</li> </ul>

### Phase 3 : Évaluation du projet

Xylofutur	Porteur du projet
Commissions techniques de labellisation : <b>Évaluation et conseils des experts.</b>  Transmission de la décision finale au porteur du projet dans les 8 jours suivant la commission.  <b>Si le label est accordé au projet :</b> Accompagnement auprès des financeurs et suivi du déroulement tout au long de la vie du projet.  <b>Si le label est refusé au projet :</b> Travail de reformulation du projet avec Xylofutur.	<b>Audit en présentiel</b> du porteur de projet par la commission.  Mentionner que le projet est « <b>labellisé par le Pôle de Compétitivité Xylofutur</b> » ou <b>apposer le logo du Pôle</b> sur chacune des présentations, communications et promotions du projet et ce, quel qu'en soit le support.  <b>Transmettre les informations nécessaires</b> à Xylofutur afin que le Pôle assure des opérations de communication et promotion du projet dans le respect des conditions de confidentialité requises.